



Paris le 13 avril 2026

M le Président

Ce CDAS se tient dans un contexte de perte de repères qui donne le sentiment d'un cheminement vers une véritable forme de chaos.

- **Au niveau international** d'abord, au-delà même des conflits armés meurtriers et de l'embrasement incontrôlable de la situation au Proche et Moyen-Orient, sans oublier l'Ukraine, c'est aujourd'hui la capacité et la place même du droit international comme outil de régulation des relations inter-étatiques qui sont désormais questionnées.

- **Au niveau national**, le climat politique à l'issue des élections municipales n'invite pas à plus d'optimisme et encore moins à la sérénité.

La crise démocratique s'enracine dans une atmosphère dont nous mesurons chaque jour un peu plus la pesanteur et les ressorts nauséabonds qui les alimentent.

En l'absence de majorité, l'adoption du budget 2026, qui se voulait officiellement l'incarnation d'un « *compromis* », a donc une nouvelle fois et en définitive été obtenue par la voie constitutionnelle la plus critiquée et la plus critiquable.

Pour Solidaires Finances les choix politiques en matière de recettes et de dépenses publiques aggravent encore plus la situation.

Ainsi l'action sociale interministérielle voit son budget 2026 diminué de 19 millions d'euros. Le CIAS dynamite unilatéralement les 5 commissions thématiques et les SRIAS voient leur budget amputé de plus de 60 %, s'agissant des actions locales.

Pour les agentes et agents publics, l'Action sociale reste un élément essentiel dans leur vie quotidienne, que ce soit dans le cadre professionnel ou personnel. Or, l'Action sociale est attaquée dans ses fondements et pourrait ne plus être un soutien à moyen voire à court terme.

En parallèle, notre Action sociale ministérielle voit son budget se réduire alors que les collègues assistent impuissants à la réduction de leur pouvoir d'achat.

Nous nous permettons de nouveau de marteler que dans notre ministère: la notion de services sociaux a été reconnue en 1945. Les événements de 1968 en ont marqué un premier tournant

avec la création du Conseil National d'Action Sociale (CNAS) puis celle des Conseils Départementaux d'Action Sociale (CDAS) en 1971. L'article 9 de la loi de 1983 portant statut des fonctionnaires, suivie du décret de janvier 2006, vont légitimer l'action sociale.

Le deuxième tournant s'opère en 1989 avec le conflit aux Finances qui se traduit par d'importantes avancées dont le doublement des crédits, alors que d'autres Ministères avaient fait d'autres choix.

L'Action Sociale ministérielle est et doit rester une politique prioritaire de notre ministère.

En effet, elle touche à la vie quotidienne de tous les personnels ministériels, qu'ils soient actifs ou pensionnés, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou apprentis, ainsi que leurs ayants-droit. Elle est une solution aux difficultés de toutes celles et tous ceux confrontés aux accidents de la vie. Elle doit être porteuse de valeurs de partage, d'aide aux plus démunis et contribuer à améliorer les conditions de vie des agentes et des agents. Nous rappelons que l'action sociale est un élément essentiel à conserver, à défendre, à améliorer et doit poursuivre deux objectifs : satisfaire les besoins sociaux et contribuer à l'épanouissement de l'individu. Il ne doit en aucun cas avoir une visée mercantile.

Pour 2026, le Secrétariat Général se targue d'un budget stabilisé mais sans tenir compte de l'inflation, soit une légère baisse au final alors que l'inflation continue d'augmenter, alors que les besoins des personnels en matière de restauration, de logement, d'aide à la parentalité, de vacances-loisirs, de culture, augmentent.

- Au niveau local : un focus sur la note d'orientation comme pour le budget, cette note d'orientations pour l'action sociale locale ne peut s'affranchir de la situation de l'Action sociale interministérielle. En effet, l'Action sociale ministérielle vient en complément de l'Action sociale interministérielle. Or, cette dernière voit ses possibilités réduites quasiment à néant, s'agissant des actions locales. Même si pour l'année 2026, la note vient préciser que l'Action sociale ministérielle devra renforcer ses actions locales. Soit ! Encore faut-il avoir les moyens d'un renfort aussi ambitieux !

Dans cette note nous nous félicitons qu'à la demande de Solidaires Finances, le rappel du rôle des CDAS et de leur autonomie a été rajouté. En effet ce ne sont ni les président·es, ni les responsables régionaux qui décident des actions locales mais bien les membres des CDAS.

Autre point sur «la bonne diffusion des propositions d'actions de façon à ce que l'ensemble des agents intéressés puissent y avoir accès». Une nouvelle fois, quid des retraités qui n'ont pu (départ avant 2024) ou voulu, communiquer leur adresse de messagerie? Aucun texte n'exige de fournir une adresse mail pour être bénéficiaire de l'action sociale. Solidaires Finances dénonce cette forme de discrimination qui concerne près de 50% des bénéficiaires potentiels parmi nos retraités.

Lors du CNAS, Solidaires Finances a également demandé à ce que la liste des référentes et référents thématiques régionaux soit jointe à la note d'orientations ou soit fournie à chaque CDAS. Nous réitérons cette demande.

Nous interviendrons tout au long de la séance sur l'ensemble des points à l'ordre du jour

Depuis plusieurs années, Solidaires Finances revendique la nécessité d'une action sociale de proximité, à l'écoute des besoins des agents, une action sociale réelle et non dématérialisée.

Nous réaffirmons notre attachement à un réseau de proximité qui a fait ses preuves et qui mérite un renforcement local plutôt qu'un échelon régional. L'Action Sociale est un bien collectif !

Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de loisir et apporter une solution aux difficultés liées aux accidents de la vie. L'intention de l'administration de la démanteler sera de son entière et unique responsabilité

Proposition du CDAS 75

Conformément à l'article 13 de l'arrêté modifié du 15 janvier 2022, les membres du CDAS 75 dénoncent le système des inscriptions auprès de ASFVacances en mode "1er arrivé / 1er servi" (tant sur les vacances enfants que sur les vacances loisirs). Ce système est totalement injuste et en contradiction totale avec la politique d'action sociale défendue par les représentants du personnel.

Par ailleurs, ce système entraîne une surcharge du site internet sur un temps très court qui provoque blocage, rejet, exaspération, stress, inégalité... pour les agents. Tous les agents du ministère ne peuvent passer des dizaines de minutes voire des heures devant leur écran.

Les membres du CDAS75 demandent pour les inscriptions que les priorités soient attribuées notamment en fonction du quotient familial comme c'est déjà le cas pour les tarifs ; quotient familial garant équitable et social auprès de l'opérateur subventionné par des moyens budgétaires ministériels.